



REPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 FEVRIER 2004

Le 5 Février 2004 à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM. FOURIER - BOUGOUIN - COIGNET (arrivée à 21 h 20) - MAZEL (arrivé à 22 h 30) - CLAIR - GRANDJEAN - TALON - BOUCARD - Adjointes au Maire

Mmes et MM. GAUTIER - DUBOIS - FRANCE - RIDOLCE - KRUIK (départ 23 h 50) - S. JOUVENCEAU - GAY - VIALAS - GODARD (arrivée à 21 h 30) - GUERRIER - ROBERT - MARTINEZ - V. BRIFFAUX - NEVEU - V. BESNIER - J.F. BAZENET (parti à 23 h 40) - Conseillers Municipaux

### Absents excusés :

Monsieur MAZEL qui a donné pouvoir à Monsieur CLAIR

Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU

Monsieur COIGNET qui a donné pouvoir à Madame COIGNET

Monsieur BRIFFAUX qui a donné pouvoir à Madame BRIFFAUX

Monsieur FOURIER qui a donné pouvoir à Madame FOURIER

Monsieur BAZENET qui a donné pouvoir à Monsieur BESNIER (après son départ)

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de rajouter un point à l'ordre du jour : modification du tableau des effectifs du personnel territorial.

### Point n° 1 : Démissions et Installations de deux Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'article L 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de remplacer deux Conseillers Municipaux suite aux démissions de Monsieur Raymond BENECHET et de Mademoiselle Sonia BENECHET

Madame Valérie BESNIER et Monsieur Jean-François BAZENET, colistiers suivants sur la liste « De l'Ambition pour Bouffémont » sont donc appelés à siéger au sein du Conseil Municipal.

### Point n° 2 : Désignation des représentants du Conseil Municipal aux commissions municipales et dans les différentes instances

Monsieur BESNIER informe que suite aux démissions de deux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est amené à désigner un représentant dans différentes instances.

D'un commun accord, le Conseil Municipal accepte le vote à main levée.

#### **Commission Environnement**

Aucun candidat. La Commission reste donc composée de :

*G. BESNIER - C. FOURIER - A. FRANCE - V. BRIFFAUX - C. GAUTIER - C. GAY - C. ROBERT - R. MARTINEZ*

#### **Commission Emploi et Commerce**

Aucun candidat. La Commission reste donc composée de :

*JP. CLAIR - D. MAZEL - A. FRANCE - G. RIDOLCE - C. VIALAS - C. NEVEU - R. MARTINEZ*

### **Commission Animation Globale**

Monsieur GRANDJEAN est candidat.

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes GODARD-GUERRIER-MM. ROBERT-NEVEU), le Conseil Municipal désigne de Monsieur GRANDJEAN en qualité de représentant à la Commission Animation Globale.

La Commission est donc composée de : *I. COIGNET - C. FOURIER - F. BOUCARD - M. DUBOIS - S. GRANDJEAN - A. GUERRIER - C. NEVEU - R. MARTINEZ*

### **Commission Action Sociale et Solidarité**

Madame JOUVENCEAU est candidate.

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes GODARD-GUERRIER-MM. ROBERT-NEVEU), le Conseil Municipal désigne Madame JOUVENCEAU en qualité de représentante à la Commission Action Sociale et Solidarité.

La Commission est donc composée de : *JC. BOUGOUIN - F. BOUCARD - M. DUBOIS - C. GAUTIER - S. JOUVENCEAU - S. GODARD - C. VIALAS - R. MARTINEZ*

### **Commission Tirage au sort du Jury d'Assises**

Madame BESNIER est candidate.

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes GODARD-GUERRIER-MM. ROBERT-NEVEU), le Conseil Municipal désigne Madame BESNIER en qualité de représentante à la Commission Tirage au sort du Jury d'Assises.

La Commission est donc composée de : *A. FRANCE - V. BRIFFAUX - G. RIDOLCE - C. GAUTIER - S. JOUVENCEAU - V. BESNIER - C. VIALAS*

### **Commission Enfance jeunesse**

Aucun candidat. La Commission reste donc composée de :

*Y. TALON - C. FOURIER - I. COIGNET - F. BOUCARD - S. JOUVENCEAU - GUERRIER - C. NEVEU - R. MARTINEZ*

### **SIAH**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur MAZEL et Madame FOURIER sont respectivement candidats.

Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mmes GODARD-GUERRIER-MM. ROBERT-NEVEU), le Conseil Municipal désigne Monsieur MAZEL en qualité de délégué titulaire et Madame FOURIER en qualité de déléguée suppléante pour siéger au sein du SIAH

Le SIAH est donc composé de : *M. BESNIER, M. MAZEL titulaires - M. JOUVENCEAU, Mme FOURIER suppléants*

### **SIGIDURS**

Monsieur BESNIER précise qu'il n'y a plus lieu de désigner un délégué suppléant puisque ce syndicat est à présent géré par la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France. Néanmoins, Monsieur BESNIER souligne que, lors d'un prochain conseil communautaire, il proposera la participation de Madame GAY aux réunions relatives à cette compétence.

Cette commission reste donc composée de : *M. BESNIER - Mme GAY, titulaires et Mme JOUVENCEAU, suppléante*

### **LEP Montsoul**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué titulaire.

Monsieur TALON, délégué suppléant au LEP Montsoul est candidat titulaire

Madame FOURIER propose sa candidature en qualité de déléguée suppléante

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes GODARD-GUERRIER-MM. ROBERT-NEVEU-MARTINEZ), le Conseil Municipal désigne Monsieur TALON en qualité de délégué titulaire et Madame FOURIER en qualité de déléguée suppléante pour siéger au LEP Montsoul.

### **COSEC Montsoul**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire.

Monsieur TALON, délégué suppléant au COSEC Montsoul est candidat titulaire

Madame FOURIER propose sa candidature en qualité de déléguée suppléante

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes GODARD-GUERRIER-MM. ROBERT-NEVEU-MARTINEZ), le Conseil Municipal désigne Monsieur TALON en qualité de délégué titulaire et Madame FOURIER en qualité de déléguée suppléante pour siéger au COSEC Montsoul.

## **Lycée de Domont**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner un délégué suppléant.

Monsieur TALON est candidat.

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes GODARD-GUERRIER-MM. ROBERT-NEVEU-MARTINEZ), le Conseil Municipal désigne Monsieur TALON en qualité de délégué suppléant pour siéger au Lycée de Domont.

*Composition Lycée de Domont : Mme FOURIER - Mme BOUCARD, titulaires et Mme COIGNET - M. TALON suppléants.*

### **Point n° 3 : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Décembre 2003**

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 est adopté à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes :

#### **Point n° 9 : Avenant n° 1 au Contrat Enfance**

*Madame GUERRIER fait observer que l'accueil enfant/parent est organisé aujourd'hui au centre social et en mairie un jeudi sur deux.*

#### **Point n° 10 : Avenant n° 4 au Contrat Temps Libre**

*Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 23 octobre 2003, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 3 au Contrat Temps Libre proposé par la Caisse d'Allocations Familiales afin de prolonger pour une durée de 1an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ce contrat, par rapport à l'effort réalisé par la ville pour atteindre les objectifs fixés.*

*Monsieur BESNIER souligne que la Caisse d'Allocation Familiales propose, par la signature d'un avenant n° 4, la prolongation du contrat pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2003*

### **Point n° 4 : Débat d'Orientations Budgétaires**

#### **1- Introduction**

Monsieur GRANDJEAN expose que l'année 2003 aura vu la mise en place du premier budget unique de la commune. Seulement amendé par deux décisions modificatives fonctionnelles et une technique (mise à disposition des équipements sportifs à la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, ce principe d'unicité a donc démontré toute sa pertinence. C'est donc tout naturellement que cette démarche sera poursuivie en 2004.

Si le budget d'une commune est, évidemment, tout d'abord le reflet d'une situation locale, il n'en reste pas moins inscrit dans un contexte économique national. En effet, un nombre important d'éléments échappe aux décisions de la municipalité (niveau des dotations, revalorisation des bases d'impositions, niveau de rémunération des fonctionnaires, charges imposées aux communes...). Si, au niveau national, l'ensemble des dotations tend à se stabiliser, le niveau des dépenses des collectivités locales tend à poursuivre son accroissement. C'est dans ce contexte, que les estimations 2004 (Source : Direction nationale des collectivités locales) au niveau national laissent apparaître une évolution négative des indicateurs budgétaires :

- Épargne brute en baisse de 15,4% (2002) à 11% (2004)
- De 2002 à 2006, la part des emprunts dans le financement des investissements passera de 45% à 55%
- Le taux d'endettement des communes évoluera de 5,5 en 2002 à 6,3 en 2004, puis 7,8 en 2006

Dans un premier temps, il convient de faire un retour sur l'exercice 2003 dont les premiers résultats estimatifs seront présentés lors de ce débat d'orientations budgétaires. Ce premier point permettra de dessiner l'ossature du budget unique 2004, que ce soit par sa structure d'un point de vue général, que par les différents reports en particulier. De ce fait, pourront être examinés, par la suite, les différents éléments apportant des nouveautés ou des modifications par rapport à l'exercice précédent. Ces éléments étant, soit de nature externe en ce qui concerne les dotations et les articles de la loi de finances 2004 ayant trait aux collectivités locales, soit de nature interne en ce qui concerne les orientations d'investissements ou de fonctionnement par secteur. A ce moment de la préparation budgétaire, il convient d'analyser la fiscalité et l'endettement de la commune, ces deux points étant les deux seules marges de manœuvre à disposition de la municipalité. A partir de tous ces éléments, une synthèse sera réalisée dont sera bien évidemment issu le budget unique 2004 de la ville de Bouffémont. Le débat se terminera par une vue des budgets annexes (assainissement et eau potable).

La préparation et la mise en œuvre de ce budget unique impliquent une forte charge de travail sur le premier trimestre de l'année. Au cours de ces trois mois, il conviendra d'examiner trois documents importants sur la vie d'une commune (DOB, Compte administratif, Budget unique). La préparation, la mise au point, la finalisation, la présentation et la validation de ceux-ci, impliquent une forte mobilisation de certains acteurs : Directeur Général des Services, Responsable de Services et bien entendu le service comptabilité. Qu'ils soient ici remerciés pour leur forte implication.

## 2 Analyse de l'exercice 2003

### 2-1 *Résultats estimatifs et commentaires*

En annexe 1 : un tableau reprenant les résultats estimatifs de 2003, avec un comparatif sur les quatre dernières années. Il y a lieu de préciser que les chiffres 2003 tiennent compte des rattachements en fonctionnement à hauteur de 30 983 €. Ce montant important (Pour mémoire, en 2002 les rattachements ont été comptabilisés à hauteur de 13 000 €) tient compte des primes d'assurances pour les contrats 2003 (20 000€), dont leur règlement n'a pu être honoré faute de quittances produites par la société Groupama.

La comparaison des résultats 2003 avec ceux des exercices précédents doit être relativisée par la prise en compte des transferts des charges et des ressources liés à la mise en place de l'intercommunalité. Ceux-ci seront détaillés lors de la présentation du compte administratif. Il convient de rappeler que cela se traduit, pour notre commune, par un transfert négatif de 8052 €.

A la lecture de ce tableau, on observe la forte augmentation des frais de personnel (chapitre 012), mais cependant prévue au budget 2003. Il convient cependant de noter que cette hausse est due, pour deux points, à l'accroissement des indemnités chômage (35 000 € de plus) payées directement par la ville et des cotisations retraites employeur (30 000 € de plus) pour validation de périodes de services. Ces deux postes représentent donc, à eux seuls, une hausse de 2,7% du chapitre 012. Donc, hors éléments exceptionnels, la hausse des dépenses de personnel se situe à 3,9%.

Le bilan de l'exercice 2003 fait donc apparaître une capacité d'autofinancement (différence entre recettes réelles et dépenses réelles) de l'ordre de 617 000 €, soit une stabilité sur un an. L'importante variation de la balance des mouvements d'ordre, est due au transfert, à hauteur de 100 000 €, du produit de la vente du "château des brouillards", de la section de fonctionnement vers celle d'investissement. En final, le résultat net de l'exercice 2003 en section de fonctionnement s'établit donc à 365 000 € et en clôture (reprise de l'excédent 2002 non affecté à l'investissement) à 485 000 €, soit une baisse de 6,5% sur un an.

En section d'investissement, le résultat de clôture fait apparaître un déficit de 134 000 €.

### 2-2 *Prise en compte des RAR*

Certains équipements n'ont pu être finalisés en 2003 et verront donc leur concrétisation en 2004. Il en est de même pour certaines recettes prévues pour assurer le financement de ces mêmes équipements. Il convient donc de reporter les crédits correspondants sur l'exercice 2004, ce sont les RAR. Le bilan est établi ci-après.

Dépenses d'équipement	911 343 €
<i>Dont centre de loisirs</i>	<i>688 361 €</i>
Recette d'investissements	702 730 €
<i>Dont 2<sup>ème</sup> tranche emprunt Dexia</i>	<i>407 000 €</i>
Solde des RAR 2003	- 208 613 €

Au total, il sera donc nécessaire d'affecter 342 613 € de la section de fonctionnement vers celle d'investissement, afin de couvrir, d'une part le déficit d'investissement, d'autre part le solde des RAR.

En conséquence, l'excédent de fonctionnement reporté est estimé à 142 000 €

## 3 Budget 2004 : Impacts extérieurs

### 3-1 *Dotations et participations*

L'ensemble des dotations et participations est repris dans le tableau ci-après. Les prévisions 2004 sont établies comme suit (Les estimations DGCL par internet ne seront disponibles qu'à partir du 13 février 2004) :

- Lorsque le réalisé est conforme aux crédits alloués au BU 2003, alors le montant est reconduit en tant que prévisionnel 2004

- Quand le produit réalisé est nettement supérieur aux crédits 2003, alors la prévision 2004 est établie à mi-chemin entre ces deux montants.
- Le fond national de péréquation de la taxe professionnelle (FNTP) sera supprimé et ses crédits reportés dans la DGF
- La DSU ayant été perçue pour la première fois en 2003 et l'éligibilité à cette dotation étant variable, les règles de prudence conduisent donc à ne pas la retenir pour 2004. Cependant, si celle-ci ne nous est pas versée en 2004, les dispositifs légaux stipulent que la moitié de la somme versée sur l'exercice précédent doit nous être accordée à titre de compensation. C'est donc cette somme qui sera inscrite au budget unique 2004.
- Suite à la fin du dispositif emploi jeune, la participation de l'état concernant cette catégorie d'emploi n'est donc pas reconduite

	BU 2003	Réalisé 2003	Prévisions 2004
	<b>Dotations de fonctionnement</b>		
DGF	1 176 236	1 176 236	1 380 000
DSR	44 448	44 399	44 000
DSU	0	119 683	60 000
FSRIDF	268 000	310 909	290 000
Instituteurs	3 544	7 275	0
Décentralisation	183	0	0
	<b>Participations</b>		
Etat emplois jeunes	32 000	23 400	0
Participations état	17 165	3 006	3 000
Participation département	34 945	40 355	40 000
Participation commune	6 500	5 719	5 700
Participations autres (CAF)	155 600	176 184	165 000
Autres attributions	107 390	103 760	104 000
	<b>Dotations fiscales</b>		
FNTP	198 000	206 449	0
FDTP	32 000	47 579	35 000
Compensation TP	0	8 590	0
Compensations TH et TF	32 886	34 176	33 000
<b>Total</b>	<b>2 108 897</b>	<b>2 307 720</b>	<b>2 159 700</b>

### 3-2 Autres éléments externes

- Suppression de la revalorisation nationale des bases, ce qui limiterait la hausse de celle-ci à hauteur de 0,5%
- L'ensemble des produits fiscaux indirects (taxe sur l'électricité, TADM...) seront estimés pour leur valeur réelle constatée en 2003. Cependant, la TADM sera ajustée au niveau des crédits 2003 pour tenir compte de son caractère aléatoire.

	BU 2003	Réalisé 2003	Prévisions 2004
	<b>Contributions directes</b>		
Contributions directes	1 520 000	1 533 804	1 540 000
	<b>Produit fiscaux indirects</b>		
Taxe sur l'électricité	63 000	60 997	61 000
TADM	110 000	170 930	130 000
<b>Total</b>	<b>1 693 000</b>	<b>1 765 731</b>	<b>1 731 000</b>

- Les autres produits de gestion et divers seront estimés à leur niveau de réalisation 2003, à l'exception de la ligne produits exceptionnels qui prenait en compte, sur l'exercice 2003, la vente du château des brouillards à hauteur de 100 000 €.

	BU 2003	Réalisé 2003	Prévisions 2004
<b>Produits de gestion et divers</b>			
Atténuation charges de personnel	98 700	90 802	90 000
Ventes de produits et services	278 125	275 358	275 000
Produit de gestion courante	107 000	102 881	103 000
Produits financiers	15 385	15 649	15 700
Produits exceptionnels	124 050	123 249	23 000
Droits divers	75	2778	2800
<b>Total</b>	<b>623 335</b>	<b>610 717</b>	<b>509 500</b>

#### 4 Budget 2004 : Impacts extérieurs

##### 4-1 Fiscalité

Le tableau suivant donne l'évolution des produits fiscaux, liés aux contributions directes, pour 1% d'augmentation des taux. A noter, que les bases d'imposition sont considérées comme constantes d'une année sur l'autre.

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	TOTAL
Base d'imposition	5 096 444	3 462 533	9 031	
Taux 2003	15,90%	20,69%	50,56%	
Produit 2003	810 335	716 398	4 566	<b>1 531 299</b>
Produit supplémentaire pour une hausse de 1%	8 103	7 164	46	<b>15 313</b>

Cette simulation permet donc de constater que pour 1% d'augmentation des taux locaux d'imposition, le produit supplémentaire attendu est de **15 000 €**. Ce montant est à rapprocher de celui correspondant à 1% d'augmentation du chapitre 012 (frais de personnel) : **25 867 €**. Cela veut donc dire, qu'à autres produits et charges constantes, toute augmentation de 1% du chapitre 012 doit être compensée par 1,7 % d'augmentation de la fiscalité, ce qui traduit bien le déséquilibre entre ces deux postes importants du budget.

##### 4-2 Analyse de la dette

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la dette sur l'exercice 2003.

Dettes au 31 décembre 2002	<b>2 633 045 €</b>
Remboursement en capital de l'exercice	340 506 €
Nouvel emprunt souscrit au cours de l'exercice 1 <sup>ère</sup> tranche	150 000 €
RAR 2 <sup>ème</sup> tranche nouvel emprunt	407 000 €
Dettes au 31 décembre 2003	<b>2 849 539 €</b>

L'exercice 2003 a donc connu un accroissement de 8,2% du niveau de la dette et, au 31 décembre 2003, la dette représente 4,6 fois la capacité d'autofinancement (4,2 un an auparavant).

Une question importante en matière de gestion de la dette est de savoir quel est le niveau maximal et acceptable d'endettement de la commune. L'ensemble des acteurs financiers s'accorde pour fixer ce niveau à hauteur de 8 fois la capacité d'autofinancement. Si on part de l'hypothèse basse d'une capacité d'autofinancement située à un plancher de 500 000 € (cette hypothèse basse est prise en considérant que l'accroissement de l'endettement induit une hausse des frais financiers, donc une baisse de la capacité d'autofinancement), alors on obtient un niveau d'endettement maximal s'établissant à 4 millions d'euros. Nous nous apercevons donc, que notre endettement au 31 décembre 2003 se situe à 71 % de ce plafond défini en terme de règle de prudence.

Si on se place dans une perspective à quatre ans (terme du prochain contrat régional) et si on prend comme hypothèse, que le montant total des gros projets, mis en œuvre dans cette période, se situe autour de 2,5 millions d'euros et que ceux-ci soient subventionnés à hauteur de 50% (Sur un contrat régional, une opération est financée en moyenne à hauteur de 60%) cela donne donc une participation communale restante à 1,25 millions d'euros, financée par l'emprunt. Le tableau ci-après reprend l'évolution prévisionnelle de la dette sur les quatre prochaines années :

<b>Stock de la dette en début de période</b>	<b>2 850 000 €</b>
Remboursement en capital de ce stock initial sur la période	1 100 000 €
Besoin emprunt pour financement contrat régional	1 250 000
<b>Stock de la dette fin de période</b>	<b>3 000 000 €</b>

Une fois les projets du contrat régional financés la marge d'endettement est de 1 million d'euros.

#### **4-3 Ressources humaines**

##### **a) Présentation**

Le chapitre 012, charges de personnel, peut se décomposer comme suit :

Rémunération principale des agents	1 724 639 € <i>dont 36 396 € en HS</i>
Cotisations employeurs	630 678 €
Primes versées aux agents dans le cadre du régime indemnitaire	45 082 €
Indemnités chômage et validation de services	89 517 €
Cotisations centre de gestion, assurances personnel, médecine du travail	90 371 €

Les principales évolutions intéressant le chapitre 012 - frais de Personnel - sont les suivantes :

- Evolutions techniques (GVT, hausse des cotisations employeurs...)
- Mouvements de personnel et modifications de postes selon le tableau ci-après.
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire.
- Validation de périodes de service en baisse suite au niveau exceptionnel de 2003 (35 000 € en 2003 au lieu de 10 000 € en rythme annuel sur les 5 années précédentes).

##### **b) Evolutions techniques**

Il s'agit essentiellement des points suivants :

- GVT et augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, estimée à 3%, soit un montant supplémentaire de 70 000 €
- Augmentation du taux de cotisation employeur CNRACL (caisse de retraite) de 4/10 de points, ce qui représente 5000 € supplémentaire.
- En 2003, les contrats emplois jeunes, ainsi que certains contrats emploi consolidés, sont arrivés à leur terme. De ce fait, les agents correspondant ont été basculés sur des postes titulaires ou contractuels, qui ne bénéficient plus d'exonérations de charges patronales. Ceci représente donc un surcoût de 15 000 € en année pleine.

L'impact de ces trois points est estimé à 90 000 €, soit 2,2% des dépenses réelles de l'exercice 2003. Il s'agit d'une évolution naturelle et technique à périmètre constant. Sur cette hausse, la commune n'a aucune marge de manœuvre.

##### **c) Mise en place du nouveau régime indemnitaire**

En matière de régime indemnitaire, la situation actuelle correspond à l'attribution de primes à certains agents sans critères dûment établis. De ce fait, à l'intérieur d'un même cadre d'emploi, des disparités peuvent exister.

Le nouveau régime indemnitaire consiste en la mise en place de critères d'attribution, s'appliquant uniformément à l'ensemble des agents municipaux. Cependant, certaines primes et certains critères pourront être modulés par cadre d'emploi. Afin de satisfaire aux principes de ce nouveau système et afin d'éviter, pour certains agents, que le niveau de primes ne baisse par rapport à la situation actuelle, le scénario retenu se traduit par un montant total de 122 000€. Pour mémoire, le niveau des primes en 2003 était de 84 000€ (51 000€ primes + 33 000€ d'IHTS forfaitaires).

En conséquence, la mise en place du nouveau régime indemnitaire sur la commune se traduit donc par un coût supplémentaire de 38 000 €, soit l'équivalent de 1,75 ETP (Equivalent temps plein).

#### d) Mouvements de personnel

L'objectif principal est de permettre un meilleur emploi du personnel en développant la polyvalence entre services et en étendant la compétence de certains postes. Ceci devant permettre de limiter l'appel à du personnel auxiliaire (vacations, Tremplin 95...) aux seules périodes de fortes activités.

<b>Secteur</b> : Accueil - Etat civil	<b>Principe</b> : Réorganisation de l'accueil du public	<b>Coût</b> : Neutre
<b>Motivation</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Limiter le temps d'ouverture de la mairie afin de libérer une des deux personnes en charge de l'accueil</li> <li>➤ Permettre à cette personne libérée de prendre en charge des tâches de gestion administrative</li> <li>➤ Mettre en place, au centre social, des ouvertures supplémentaires de la mairie annexe, pour la vente des tickets essentiellement.</li> </ul>		
<b>Secteur</b> : Social	<b>Principe</b> : Recrutement d'un référent famille (catégorie C)	<b>Coût</b> : + 21 500 €
<b>Motivation</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conformité avec le contrat CAF</li> </ul>		
<b>Secteur</b> : Comptabilité	<b>Principe</b> : Changement de statut d'un agent	<b>Coût</b> : + 5 500€
<b>Motivation</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Fin d'un contrat CEC basculé en stagiaire (titularisation)</li> </ul>		
<b>Secteur</b> : Gestion générale	<b>Principe</b> : Départ d'un agent administratif (cat C) par un agent provenant de l'accueil	<b>Coût</b> : -25 000 €
<b>Motivation</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réorganisation du service accueil</li> <li>➤ Meilleure répartition des tâches administratives entre agents</li> </ul>		
<b>Secteur</b> : Tous secteurs	<b>Principe</b> : Limitation du recours aux vacataires et remplacements	<b>Coût</b> : -40 000 €
<b>Motivation</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Redéploiement de certaines tâches d'encadrement ou de coordination vers des tâches opérationnelles</li> <li>➤ Recours non justifié dans certains cas</li> </ul>		
<b>Secteur</b> : Jeunesse	<b>Principe</b> : Réorganisation du service jeunesse	<b>Coût</b> : - 2000 €
<b>Motivation</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Départ d'un agent d'animation (auxiliaire cat C) et d'un adjoint d'animation (titulaire cat C)</li> <li>➤ Recrutement d'un animateur (contractuel cat B)</li> <li>➤ Pour les périodes de vacances, engagement d'un auxiliaire (cat C) en vacances</li> </ul>		
<b>Secteur</b> : Enfance	<b>Principe</b> : Non remplacement d'un coordinateur (cat C)	<b>Coût</b> : - 26 000 €
<b>Motivation</b> :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Meilleur redéploiement des tâches dans ce secteur</li> </ul>		
<b>Secteur</b> : Petite enfance	<b>Principe</b> : Revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles	<b>Coût</b> : + 14 000 €

**Motivation :**

- Compenser la différence de rémunération entre Bouffémont et les villes voisines
- Non revalorisation depuis huit ans

Au final, l'ensemble de ces redéploiements se traduit par un coût financier négatif de 52 000 €.

**e) Synthèse**

En résumé, l'évolution des charges de personnel, se traduit comme suit :

- Evolutions techniques : + 90 000 €
- Nouveau régime indemnitaire : + 38 000 €
- Mouvements : - 52 000 €
- Validation de service période de retraite : -25 000 €

Au final, les charges de personnel devraient donc connaître une hausse de 51 000 €, soit 1,94%. Par rapport aux dépenses réelles totales de l'exercice 2003, cela représente une hausse de 1,26%.

Il faut noter également que les emplois jeunes ont générés 23 400 € de recettes en 2003. Celles-ci n'existeront donc plus en 2004.

*Monsieur VIALAS demande quels sont les agents concernés par la mise en place d'une vraie Mairie annexe au centre social.*

*Monsieur le Maire précise qu'après réflexion et concertation, cet accueil sera tenu par l'équipe du centre social et consistera essentiellement à la vente de tickets et à la transmission de renseignements administratifs. Cette décision fait suite à une étude réalisée sur plusieurs mois sur la fréquentation du centre social en terme d'accueil et d'activités. Les administrés seront tenus informés de la mise en place de ce nouveau mode de fonctionnement.*

*En réponse à Monsieur VIALAS qui s'interroge sur le redéploiement de certaines fonctions d'encadrement vers des tâches opérationnelles, Monsieur GRANDJEAN annonce qu'il convient de limiter le recrutement de vacataires, amplifié ces derniers temps par un relâchement dans certains secteurs. Il confirme donc que dorénavant, les responsables s'impliqueront sur le terrain.*

*Monsieur VIALAS s'étonne de la réorganisation du service Jeunesse et démontre une contradiction puisque l'on supprime deux postes de terrain par l'embauche d'un coordinateur.*

*Monsieur GRANDJEAN explique que par le recrutement d'un responsable expérimenté, le service Jeunesse sera doté de bases solides. Ce secteur sera composé de deux agents à temps plein affectés à des tâches opérationnelles en fonction des activités retenues par le service Jeunesse.*

*Monsieur VIALAS et Madame GUERRIER réitèrent la demande du bilan d'activités de ce secteur.*

*Monsieur le Maire confirme que ce bilan sera développé par Monsieur TALON lors d'une prochaine commission Jeunesse.*

*Monsieur ROBERT fait observer qu'au sein de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France, des orientations sont étudiées en terme de prévention par la mise en place d'une police intercommunale et d'un système de vidéo surveillance. Il remarque que les difficultés sociales passent essentiellement par deux secteurs prioritaires : l'enfance et la jeunesse et c'est par ce biais que les problèmes à venir peuvent être anticipés. Or, il constate avec étonnement que ces deux services sont touchés par la suppression de personnel.*

*Monsieur le Maire indique que, contrairement à la gestion précédente durant laquelle le personnel communal était recruté sur des postes CES / CEC, le choix de la Municipalité est de réduire le nombre de vacataires, remplacés par des emplois statutaires afin d'améliorer la qualité du service. Il confirme qu'il convient de renforcer l'encadrement du secteur jeunesse et rappelle que ce service a fait l'objet d'un intérêt particulier. Le fonctionnement du service jeunesse était en 2001 plus que dégradé. A l'identique, dès 2001, le centre de loisirs maternel a été remis aux normes. Il souligne également les efforts déployés par le service jeunesse pour la remise en état des locaux de la clairière. Dans un même esprit, le redéploiement d'activités au sein du centre social démontre une politique juste et cohérente sur tous les domaines.*

#### **4-4 Orientations en fonctionnement par secteur**

##### **a) Affaires sociales**

La priorité sera de poursuivre et d'assurer la continuité des actions déjà en place. Le développement de nouvelles activités serait à définir en collaboration avec d'autres secteurs. L'augmentation du nombre d'agents mis à disposition au centre social, permet une plus grande ouverture et le développement de nouvelles activités.

*En réponse à Madame GODARD, Monsieur le Maire précise qu'aucune solution n'est arrêtée en terme de plages horaires pour assurer l'accueil administratif. Par ailleurs, un point réglementaire reste à l'étude concernant le fonctionnement de la régie de recettes. Cette régie relative à la vente de tickets devrait prochainement être remplacée par un système de facturation. Ce nouveau procédé nécessitera l'acquisition d'un logiciel et simplifiera la gestion administrative.*

##### **b) Commerce - emploi**

Ce secteur sera marqué par la consolidation de la reprise du marché en régie, induisant un transfert technique des recettes. La re-dynamisation du marché sera poursuivie par la mise en place d'actions commerciales et d'animations. De plus, il conviendra d'analyser les résultats de l'étude sur le commerce menée par la CCOFF.

##### **c) Culture - animations**

Dans ce domaine, la multiplication des acteurs (OMCA, Comité des fêtes, service culturel) n'était pas de nature à favoriser une gestion efficace. De ce fait, une convention de mise à disposition du personnel municipal (2 postes) a été signée avec l'OMCA. Le projet de regroupement de cette dernière association avec le comité des fêtes sera de nature à favoriser la mise en œuvre des activités et animations sur le terrain. Ceci devant permettre une meilleure utilisation des subventions versées à ces deux associations.

De plus, après l'ouverture de la maison de la musique, des aménagements de locaux seront entrepris comme suit :

- Améliorer le confort d'accueil de la bibliothèque
- Travaux de sécurité à la maison pour tous, en attendant la mise en place d'un nouveau bâtiment.

*Monsieur NEVEU fait remarquer que les deux agents mis à disposition de l'OMCA, par convention, assuraient précédemment les mêmes tâches. Il demande si cette situation entraîne une incidence financière dans le débat d'orientation budgétaire.*

*Madame COIGNET indique que cette procédure administrative n'est qu'une orientation structurelle. Elle rappelle que précédemment la subvention municipale servait essentiellement à épurer la dette. A ce jour celle-ci est épurée et la subvention permet un certain confort à l'OMCA, nécessaire pour développer des activités.*

##### **d) Affaires scolaires**

- Réflexion sur le temps scolaire déplacer le temps travaillé du samedi matin sur le mercredi matin

*En réponse à la demande de Monsieur VIALAS, Madame FOURIER confirme qu'une réflexion est menée, en partenariat avec les parents, les enseignants et l'Inspection Académique, afin de caler l'ouverture des écoles primaires avec le collège.*

##### **e) Enfance**

L'objectif principal sera d'assurer un meilleur déploiement du personnel entre les différentes activités (cantines, garderies, centre de loisirs...). Il s'agit ainsi de mieux gérer le temps de travail de chacun, en évitant le recours systématique à des vacataires. Dans le même ordre d'idées, il conviendra de renforcer les animations communes entre l'ensemble des contrats existants (CEL, CTL, garderies...), avec de véritables projets pédagogiques concertés entre services.

*Monsieur ROBERT constate que le curseur (- 2 postes) s'ajuste sur le financement de la dette et craint que le principe de suppression de poste soit reconduit sur les années à venir.*

*Madame BOUCARD déclare qu'il a fallu du temps pour remettre à jour les différents contrats, d'en définir et d'en comprendre les actions. Elle explique que la logique mise en place pour 2004 impliquera nécessairement un personnel permanent sur le terrain. Ce fonctionnement qui ne pouvait pas être organisé*

*avec du personnel vacataire, permettra de développer des projets communs entre les secteurs et préserver une continuité et une cohérence dans les actions.*

### **Jeunesse**

Afin de renforcer la politique globale de la jeunesse, il sera recruté un animateur de niveau B. Cette personne remplacera les deux postes actuels d'animateurs de niveau C. Dans le même temps, le recours à de nombreux vacataires « généralistes », sera réduit afin de faire appel à des prestataires spécialisés (informatique, dessins, arts plastiques...).

La poursuite des chantiers éducatifs sera étudiée, en particulier avec l'analyse des résultats au delà du court terme.

Il sera également prévu de développer l'espace informatique.

Le secteur jeunesse connaîtra deux gros projets en 2004 : Un projet séjour vacances été et la mise en place, en collaboration avec les centres de loisirs et le service culture, d'un projet « plage à Bouffémont en juillet ».

*Monsieur le Maire précise que ce dernier projet n'est pour l'instant qu'une phase d'étude et que sa réalisation n'est qu'incertaine.*

*Madame GUERRIER regrette la suppression de deux postes sur un secteur sensible et souhaite un bilan CEL/CTL. Par ailleurs, suite à la dernière commission jeunesse qui s'est tenue au mois de juin elle fait remarquer qu'aucun compte rendu n'a été diffusé.*

*Monsieur VIALAS s'inquiète de l'augmentation des activités du secteur jeunesse considérant la réduction du nombre de vacataires.*

*Monsieur TALON explique qu'il souhaite privilégier les activités durant les périodes de vacances scolaires et préfère miser sur la qualité en faisant appel à des prestataires spécialisés. Il confirme le choix de développer des projets à thème tel que la citoyenneté plutôt que de multiplier des activités de consommation sans grand intérêt.*

### **g) Urbanisme - Travaux**

- Axer les missions principales sur l'entretien et le renouvellement du mobilier urbain, le nettoyage des tags et l'entretien des aires de jeux
- Préparation du prochain contrat régional

*Monsieur ROBERT renouvelle sa demande auprès de Monsieur MAZEL pour connaître la date de la prochaine commission.*

*Monsieur MAZEL informe que les orientations en matière d'urbanisme sont centrées sur la zone des 10 Arpents et précise que la prochaine réunion de concertation concernant l'aménagement de ce secteur se déroulera en mairie le 8 mars 2004 à 20 H 30.*

### **h) Environnement**

- Efforts d'embellissement au marché et au lavoir
- Entretien de la signalétique et des panneaux
- Aménagement des parcs
- Financement d'un concours balcons et jardins fleuris

### ***4-5 Orientations en investissements***

La principale opération programmée cette année est la construction du centre de loisirs maternel, dont les crédits sont essentiellement en RAR. Il conviendra, cependant, d'y apporter un complément de 150 000 €. La liste ci-après reprend les principales opérations d'investissements prévues en 2004.

#### **Sports**

- Participation avec la CCOPF pour l'aménagement du terrain de football

#### **Aménagements de la mairie**

- Aménagement salle du conseil
- Poursuite de l'amélioration de l'accueil
- Aménagement d'un local informatique et technique

#### **Ecoles**

- Réfection châssis et portes primaire HC
- Remplacement alarme incendie maternelle HC

- Aménagement de jeux dans la cour maternelle HC
- Remplacement du matériel obsolète (fours, lave-vaisselle ...) dans les restaurants scolaires

#### Locaux municipaux

- Poursuite de la mise en conformité des locaux en terme de sécurité et de confort

#### Voirie, espaces verts, aménagements urbains

- Réfection rue Jules Ferry
- Aménagements place Vauban
- Aménagements allée de la gare et des bleuets
- Construction d'un terrain de boules rue François Mitterrand
- Poursuite de l'équipement des services techniques en matériel et outillage

*Monsieur BESNIER rappelle le caractère indicatif des projets de fonctionnement et d'investissement et informe que ces travaux seront arrêtés lors du budget.*

## 5 SYNTHÈSE BUDGET PRINCIPAL

Les grandes masses financières de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Report excédent 2003 en fonctionnement	142 000 €
Dotations et participations	2 159 700 €
Produits fiscaux	1 731 000 €
Produit de gestion et divers	509 500 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>4 542 200 €</b>
Frais de personnel	2 638 000 €
Charges financières	125 000 €
<b>Total dépenses hors gestion</b>	<b>2 763 000 €</b>
<b>Solde disponible</b>	<b>1 779 200 €</b>

Ce solde disponible, sera utilisé pour assurer le financement :

- Charges de gestion courante
- Subventions et cotisations obligatoires
- Autofinancement de l'investissement

Les charges de gestion courante peuvent être estimées comme suit :

- Reprise des charges réalisées en 2003
- Prise en compte de la finalisation de l'entrée dans la CCOFP, c'est à dire en déduisant des charges réglées en 2003 et correspondant à un solde d'opération initiée en 2002 (16 000 €)
- Revalorisation des charges à hauteur de 1,5%
- Prise en compte d'une marge de 5% pour tenir compte des incertitudes

Pour les subventions et cotisations obligatoires, une baisse généralisée de ce poste sera effectuée à hauteur de 5%, en tenant compte de la réorganisation des activités entre l'OMCA et le comité des fêtes.

Nous obtenons donc :

<b>Solde disponible</b>	<b>1 779 000 €</b>
Charges de gestion courante	953 000 €
Subventions et cotisations obligatoires	434 000 €
<b>Autofinancement disponible</b>	<b>392 000 €</b>

Cet autofinancement sera utilisé d'une part par les dépenses d'ordre, et d'autre part, par le virement à la section d'investissement. Au budget unique 2003, cet autofinancement était inscrit pour 387 000 €, mais avec prise en compte de la recette exceptionnelle liée au produit de la vente du château des brouillards. En situation corrigée, l'autofinancement 2003 s'établissait donc à 287 000 €.

Cet autofinancement, additionné au FCTVA et à l'emprunt nouveau, permettra d'assurer le financement des investissements.

Le niveau des emprunts à rembourser en 2004 (part du capital) s'établit à 320 000 €. Le FCTVA est estimé à hauteur de 90 000 €. Le niveau de l'emprunt nouveau sera ajusté en fonction des opérations retenues en investissement, mais en se fixant un plafond de 500 000 €.

*Monsieur NEVEU s'interroge sur la traduction de la baisse du poste subvention à hauteur de 5%.*

Monsieur le Maire précise que cette baisse est appliquée pour les secteurs culturel, sportif et social et que cette décision s'applique en tenant compte de l'excédent de trésorerie très élevé dont bénéficient certaines associations et du manque d'information recueillie.

Monsieur ROBERT craint que sur les années à venir, il soit difficile de maintenir l'autofinancement à un niveau suffisant pour la pérennité des investissements dès lors que les perspectives présentées ne permettent pas de voir comment les recettes vont s'accroître alors que les dépenses ne cessent d'augmenter.

Monsieur GRANDJEAN explique que ce choix d'une gestion rigoureuse et saine a permis d'éviter l'augmentation des impôts

Monsieur MARTINEZ souligne les difficultés rencontrées par les communes devant faire face à des variables d'ajustement. D'une part, il constate que certaines mesures peuvent déséquilibrer les rapports sociaux au sein des services publics d'où des conséquences sur le personnel communal et d'autre part la population peut se trouver confrontée au paiement de plus d'impôts. Il met en garde sur les conséquences sociales de telles mesures.

Monsieur GRANDJEAN annonce que contrairement à un bouleversement social, la situation du personnel connaît une évolution positive par l'application du nouveau régime indemnitaire et la transformation d'un poste emploi solidarité en un emploi statutaire.

Pour compléter les propos de Monsieur GRANDJEAN, Monsieur le Maire rappelle les actions réalisées pour améliorer la qualité de travail du personnel territorial et notamment la mise en place d'un nouveau statut et règlement pour les Assistantes Maternelles, comme cela a été précédemment fait avec la chartre des A.T.S.E.M.

## **6 BUDGET EAU POTABLE**

### **Résultats 2003**

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	23 859,97 €	31 068,91 €	+7208,94 €
Investissement	31 169,66 €	262 203,94 €	+231 034,28 €
Total			<b>+238 243,22 €</b>

En investissement, il sera reporté 231 000 € de dépenses en RAR

### **Orientations 2004**

En 2004, il n'y aura pas d'opérations d'investissement nouvelles. En conséquence, l'ensemble des excédents sera mis en réserve.

Monsieur ROBERT souhaite prendre connaissance du résultat de l'étude réalisée par la SFDE concernant le calcaire et la perte de débit du forage.

Monsieur BESNIER signale que les résultats de l'enquête lui seront communiqués dans quelques semaines avec une synthèse réalisée dans le cadre de l'aménagement de la zone des 10 Arpents.

## **7 BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **7-1 Résultats 2003**

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	42 465,98 €	114 955,44 €	+72 489,46 €
Investissement	46 412,55 €	361 910,60 €	+315 498,05 €
Total			<b>+387 987,51 €</b>

Pour le budget annexe d'assainissement, et pour l'exercice 2003, il convient de reporter 257 347,66 € de dépenses d'investissements en RAR. Ce solde provient essentiellement de l'opération prévue rue Ste Radegonde.

### **7-2 Orientations 2004**

Outre le démarrage des travaux d'assainissement rue Sainte Radegonde, une opération nouvelle sera ouverte rue François Mitterrand.

Monsieur MAZEL indique que dans le cadre des travaux de la rue François Mitterrand, des négociations sont en cours avec la SFDE pour une mise aux normes de la totalité des branchements.

## 8 ANNEXES

### 8-1 Estimation des résultats 2003

Exercice	1999	2000		2001		2002		2003	
Personnel	2 241 305 €	2 248 166 €	0,3%	2 389 638 €	6,3%	2 425 726 €	1,5%	2 586 677 €	6,6%
Contingent obligatoires et subventions	419 693 €	446 370 €	6,4%	367 402 €	-17,7%	419 149 €	14,1%	453 264 €	8,1%
Charges de gestion	953 569 €	1 062 722 €	11,4%	1 091 078 €	2,7%	1 240 978 €	13,7%	908 735 €	-26,8%
Charges financières	150 010 €	152 144 €	1,4%	159 462 €	4,8%	141 427 €	-11,3%	117 145 €	-17,2%
Charges exceptionnelles	6 098 €	7 775 €	27,5%	2 744 €	-64,7%	658 €	-76,0%	1 475 €	124,2%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 770 674 €</b>	<b>3 917 177 €</b>	<b>3,9%</b>	<b>4 010 324 €</b>	<b>2,4%</b>	<b>4 227 937 €</b>	<b>5,4%</b>	<b>4 067 296 €</b>	<b>-3,8%</b>
Dotations	2 159 440 €	2 136 268 €	-1,1%	2 189 320 €	2,5%	2 278 139 €	4,1%	2 308 016 €	1,3%
Impôts et taxes	1 784 111 €	1 820 089 €	2,0%	1 851 951 €	1,8%	2 035 155 €	9,9%	1 768 509 €	-13,1%
Produit de gestion et divers	515 278 €	541 346 €	5,1%	594 246 €	9,8%	524 029 €	-11,8%	607 939 €	16,0%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 458 829 €</b>	<b>4 497 703 €</b>	<b>0,9%</b>	<b>4 635 517 €</b>	<b>3,1%</b>	<b>4 837 323 €</b>	<b>4,4%</b>	<b>4 684 464 €</b>	<b>-3,2%</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>688 155 €</b>	<b>580 526 €</b>	<b>-15,6%</b>	<b>625 193 €</b>	<b>7,7%</b>	<b>609 386 €</b>	<b>-2,5%</b>	<b>617 168 €</b>	<b>1,3%</b>
Balance des mvts d'ordre	-99 854 €	-129 399 €	29,6%	-210 608 €	62,8%	-153 896 €	-26,9%	-252 249 €	63,9%
<b>Résultat net exercice</b>	<b>588 301 €</b>	<b>451 127 €</b>	<b>-23,3%</b>	<b>414 585 €</b>	<b>-8,1%</b>	<b>455 490 €</b>	<b>9,9%</b>	<b>364 919 €</b>	<b>-19,9%</b>
Résultat N-1 non affecté	160 361 €	156 154 €	-2,6%	49 851 €	-68,1%	64 496 €	29,4%	120 000 €	86,1%
<b>Résultat Clôture exercice</b>	<b>748 662 €</b>	<b>607 281 €</b>	<b>-18,9%</b>	<b>464 436 €</b>	<b>-23,5%</b>	<b>519 986 €</b>	<b>12,0%</b>	<b>484 919 €</b>	<b>-6,7%</b>
	0 €	0 €		0 €					
Remboursement capital de la dette	299 776 €	319 061 €	6,4%	342 782 €	7,4%	330 909 €	-3,5%	340 506 €	2,9%
Dépenses d'équipement	492 868 €	1 423 264 €	188,8%	1 324 477 €	-6,9%	646 327 €	-51,2%	744 682 €	15,2%
Dépenses d'ordre et divers	27 913 €	66 574 €	138,5%	36 405 €	-45,3%	154 754 €	325,1%	30 131 €	-80,5%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>820 557 €</b>	<b>1 808 899 €</b>	<b>120,4%</b>	<b>1 703 664 €</b>	<b>-5,8%</b>	<b>1 131 990 €</b>	<b>-33,6%</b>	<b>1 115 319 €</b>	<b>-1,5%</b>
Subventions	141 015 €	426 552 €	202,5%	454 298 €	6,5%	135 253 €	-70,2%	112 895 €	-16,5%
Emprunt nouveau	235 229 €	409 326 €		311 911 €		154 000 €		150 000 €	
FCTVA	72 246 €	131 792 €	82,4%	77 566 €	-41,1%	220 129 €	183,8%	166 003 €	-24,6%
Recette d'ordres et divers	133 652 €	194 876 €	45,8%	466 677 €	139,5%	320 346 €	-31,4%	299 232 €	-6,6%
<b>Total recette investissement</b>	<b>582 142 €</b>	<b>1 162 546 €</b>	<b>99,7%</b>	<b>1 310 452 €</b>	<b>12,7%</b>	<b>829 728 €</b>	<b>-36,7%</b>	<b>728 130 €</b>	<b>-12,2%</b>
Report résultat de clôture N-1	-586 929 €	-353 407 €	-39,8%	-408 777 €	15,7%	-244 600 €	-40,2%	-146 862 €	-40,0%
Résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement	471 936 €	590 984 €	25,2%	557 430 €	-5,7%	400 000 €	-28,2%	400 000 €	0,0%
<b>Résultat de clôture investissement</b>	<b>-353 407 €</b>	<b>-408 777 €</b>	<b>15,7%</b>	<b>-244 559 €</b>	<b>-40,2%</b>	<b>-146 862 €</b>	<b>-39,9%</b>	<b>-134 051 €</b>	<b>-8,7%</b>
	0 €	0 €		0 €					
<b>Total exercice</b>	<b>395 255 €</b>	<b>198 504 €</b>	<b>-49,8%</b>	<b>219 877 €</b>	<b>10,8%</b>	<b>373 125 €</b>	<b>69,7%</b>	<b>350 868 €</b>	<b>-6,0%</b>

Monsieur le Maire remercie Monsieur GRANDJEAN pour sa présentation budgétaire et le personnel communal pour sa collaboration.

#### **Point n° 5 : Transfert compétences : Nettoyage des tags**

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 23 décembre 2003 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France a décidé de compléter « l'article 15.1 - voirie » des statuts de la CCOPF pour que le nettoyage des tags soit également prévu dans cette compétence, le balayage des rues s'entendant dans le cadre plus général de la propreté urbaine.

Conformément à l'article L 5214.1.6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal par 28 voix pour et 1 voix contre (M. MARTINEZ) approuve cette décision.

#### **Point n° 6 : Adhésion de la Commune d'Orsay (Essonne) au SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France)**

Monsieur BESNIER informe que lors de sa séance du 15 décembre 2003 et conformément aux articles L 5211.18 et L 5212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212.16 et 17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structures à un Syndicat, le Comité d'Administration du SIGIEF a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune d'Orsay (Essonne) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion de la Commune d'Orsay (Essonne).

### **Point n° 7 : Avenant n° 3 à la Convention Prestation de Service avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Monsieur BOUGOUIN présente la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales relative à la modification de la convention de prestation de service signée le 17 juin 1986. Il indique que cette modification fait l'objet d'un avenant n° 3 et comprend notamment, la mise en place au centre social, par un personnel qualifié, d'une animation familiale collective et la possibilité pour le centre social de bénéficier de cette prestation.

Il souligne que cet avenant n° 3 permettra de poursuivre cette démarche, dans le cadre des priorités de la CAF visant au développement des solidarités et des initiatives locales, en bénéficiant d'un soutien financier complémentaire aux centres sociaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cet avenant n° 3 à la Convention de Prestation de Service et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Point n° 8 : Avenant n° 7 au Contrat de Projet : Animation Collective Familles**

Monsieur BOUGOUIN rappelle que lors de la réunion du 26 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé le projet des animations 2003 organisées par le Centre Social, adopté également par la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocation Familiales lors de sa séance du 18 septembre 2003.

Il précise que la CAF propose la signature d'un avenant n° 7 permettant la validation du projet « Animation Collective Familles » pour une durée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2003 au 31 août 2005 afin de faciliter l'exécution des actions du projet à savoir :

- créer un poste d'animateur famille
- augmenter les accueils dans le cadre du contrat d'accompagnement scolaire afin de rencontrer plus de parents sur la ville
- regrouper les deux activités : lieu d'accueil enfants/parents et ateliers parents/enfants du mercredi
- développer ce lieu d'accueil sur toute la ville, avec un investissement plus important des mères de famille dans sa gestion
- inciter les parents à prendre en charge l'organisation des activités et sorties pendant les vacances scolaires
- mettre en place un séjour vacances avec plusieurs familles qui ne peuvent le faire seules

Monsieur VIALAS fait part de son inquiétude par rapport à la création du poste d'animateur famille si la CAF ne subventionne plus les actions dans deux ans.

Monsieur le Maire indique que le bilan de fonctionnement permettra de constater les évolutions des actions du centre social et de redéfinir des projets à soumettre à la CAF.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cet avenant n° 7 au Contrat de Projet afin de développer des actions relatives à l'Animation Collective Familles et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Point n° 9 : Parking de la gare - échange de parcelles entre la Commune et la SOBEFA**

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 18 décembre 2003, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le principe d'un échange de parcelles avec soulte entre la ville et la SOBEFA en vue de l'aménagement du parking et de la zone d'activités.

Monsieur BESNIER explique que conformément à l'estimation des Domaines, une opération d'aménagement sera réalisée sur les parcelles cadastrées section AK n° 1 et AL n° 162.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet d'échange de parcelles entre la Commune et la SOBEFA : la parcelle à remettre par la Commune à la SOBEFA consistant en une partie de la parcelle AL 162 représentant une surface de 4 184 m<sup>2</sup> et la parcelle à remettre par la SOBEFA à la Commune consistant en la parcelle AK n° 1 d'une surface de 814 m<sup>2</sup> environ, après réalisation par la SOBEFA sur ce terrain et le reliquat de la parcelle AL 162 de 58 places de stationnement et de la totalité des travaux d'aménagement de ces terrains.

Monsieur BESNIER précise qu'afin de signer l'acte authentique et les pièces annexes constituant le dossier du marché pour la réalisation du parking, il convient d'annuler la délibération du 18 décembre, devenue caduque, par manque de précisions et de prendre une nouvelle délibération autorisant le Maire à réaliser l'échange et à accepter le programme de travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'annuler la délibération du 18 décembre 2003
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'échange à intervenir entre la Commune et la SOBEFA, après division de la parcelle AL 162 et création d'une parcelle de 4 184 m<sup>2</sup> à remettre à la SOBEFA, acte qui sera rédigé par Maître DOLO, notaire à Sarcelles
- autorise Monsieur le Maire à renoncer aux privilèges de vendeur et de coéchangiste à raison des travaux d'aménagement et de réalisation de parkings à réaliser par la SOBEFA postérieurement à la signature de l'acte d'échange et à arrêter les modalités de réception desdits travaux.

#### **Point n° 10 : Modification du tableau des Effectifs du Personnel Territorial**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial par la transformation d'un poste d'Agent Social en un poste d' Agent Administratif.

#### **Point n° 11 : Questions diverses**

##### **Conditions de distribution du courrier par la Poste :**

Monsieur VIALAS manifeste son mécontentement sur la distribution du courrier et demande qu'une action soit menée auprès du centre de tri de Domont pour que les problèmes de distribution rencontrés fin janvier 2004 ne se renouvellent pas.

Monsieur MAZEL proteste également au nom des entreprises pour qui ces perturbations peuvent être préjudiciables. Il confirme qu'un courrier, signé par Monsieur le Maire, a été adressé au centre de tri de Domont pour faire part de ces doléances.

Madame COIGNET doit rencontrer prochainement un responsable de la Poste pour évoquer les difficultés rencontrées dans la distribution du bulletin municipal "les Nouvelles".

Monsieur MARTINEZ constate que ce dysfonctionnement est d'ordre national et propose d'exiger que le service public de la poste fonctionne normalement avec des tournées quotidiennes.

Le Conseil Municipal unanime déplore cet état de fait et décide de rédiger une motion demandant le bon fonctionnement des services de la Poste.

##### **Installations classées pour la protection de l'environnement : Société ARAVIS**

Monsieur le Maire informe que la Société ARAVIS est autorisée à exploiter ses installations sur le territoire des communes de Montlignon et Domont conformément à un arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2004.

##### **Exposition sur la Bible**

Madame GODARD déplore que suite à l'exposition qui s'est déroulée dernièrement sur le thème de la Bible, les élus aient été destinataires d'un coffret comprenant livre et cassette sur le sujet et émet une mise en garde par rapport aux dérives possibles liées à la diffusion de tels ouvrages.

Monsieur MARTINEZ rejoint les propos de Madame GODARD et s'étonne que la Municipalité ait accepté la présence de cette manifestation en mairie. Il revient sur les aspects fondamentaux de la république et souligne le problème de conscience individuelle et le principe de neutralité d'un lieu public.

Madame COIGNET explique que cette exposition a été organisée d'un commun accord entre tous les représentants des cultes et confirme que cette manifestation culturellement très enrichissante a été très bien ressentie même au sein du collègue.

En accord avec Monsieur MAZEL, l'équipe majoritaire se félicite de pouvoir organiser de telles expositions sur la Commune.

### **Logement**

Madame GAY se permet de faire suite à l'intervention médiatique de l'Abbé PIERRE pour interpeller les élus sur la création de logements sociaux en faveur des plus démunis et souhaite qu'une réflexion soit engagée dans le cadre de l'aménagement de la zone des 10 Arpents.

Monsieur MAZEL rappelle que la loi oblige les communes à consacrer et répartir un contingent de 20% en logements sociaux. Il déplore que toutes les communes ne respectent pas cette réglementation.

Monsieur ROBERT préconise qu'en terme de fraternité et de solidarité, le Conseil Municipal s'engage à réaliser un minimum de logements sociaux dans les 3 ans à venir avec des objectifs clairs. En effet, sur les 140 logements prévus dans le secteur des 10 Arpents, il souhaite que 25 à 30 % des nouvelles habitations soient affectées comme logements sociaux.

Monsieur le Maire regrette que le logement social ne soit pas associé à l'action sociale. En terme d'actions, il rappelle l'engagement de la commune de réhabiliter les logements sociaux pour une meilleure qualité de vie et souligne le dispositif mis en place au centre social pour accompagner les familles en difficultés.

### **Aménagement RD 909**

Monsieur le Maire informe qu'un courrier va être adressé à la Commune de Domont au sujet d'une maison près de la voie ferrée sur la RD 909 afin d'en vérifier l'usage et la destination.

### **Exploitation carrière de gypse**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le bilan d'exploitation de la carrière de gypse avec un contrôle de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) et qu'il demande une réactualisation du dossier.

### **Intercommunalité**

Monsieur BESNIER informe de la réunion organisée à la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France invitant l'ensemble des Conseillers Municipaux afin de présenter le bilan et la plaquette de la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le vendredi 6 février 2004 à 0 H 45.

**La Secrétaire  
C. FOURIER**

**Le Maire  
G. BESNIER**